Partie III : Est et ouest ; un lotissement « divisé ».

Cet article rappelle qu'aux débuts des débats sur le changement de statut du lotissement privé du domaine de la Garenne-Elisabethville, la municipalité d'Aubergenville envisageait favorablement le rattachement du secteur d'Epône à son territoire communal.

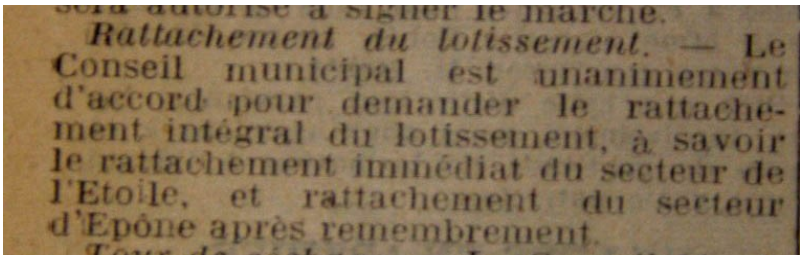
Rattachement du lotissement. — Le Conseil municipal est unanimement d'accord pour demander le rattachement intégral du lotissement, à savoir le rattachement immédiat du secteur de l'Etoile, et rattachement du secteur d'Epône après remembrement.

(extrait du Courrier de Mantes du 30/09 /1953)

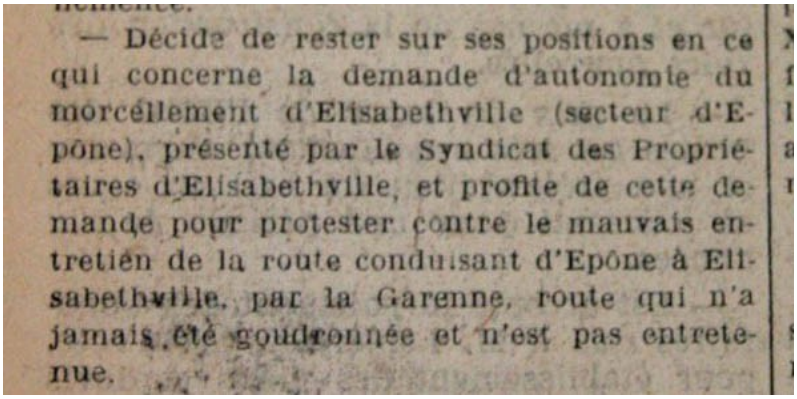
— Décide de rester sur ses positions en ce qui concerne la demande d'autonomie du morcellement d'Elisabethville (secteur d'Epône), présenté par le Syndicat des Propriétaires d'Elisabethville, et profite de cette demande pour protester contre le mauvais entretien de la route conduisant d'Epône à Elisabethville, par la Garenne, route qui n'a jamais été goudronnée et n'est pas entretenue.

(extrait du Courrier de Mantes du 11/07/1951)

De son coté, la municipalité d'Epône n'entend pas (on peut la comprendre...) se défaire d'une partie de son territoire, même périphérique et difficile à gérer.

Elle s'efforce avec des moyens réduits de pallier les problèmes urbains et humains de son secteur d'Elisabethville en œuvrant au coup par coup. (doc ci-dessous).

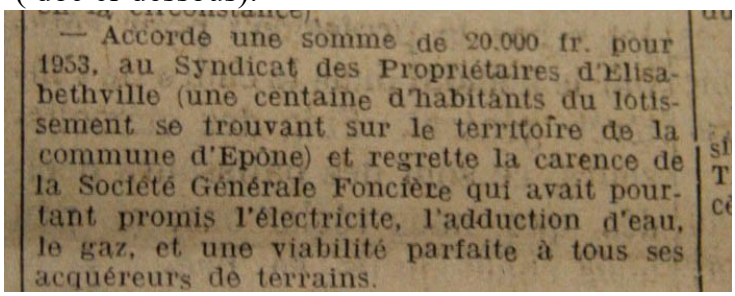
— Accorde une somme de 20.000 fr. pour 1953, au Syndicat des Propriétaires d'Elisabethville (une centaine d'habitants du lotissement se trouvant sur le territoire de la commune d'Epône) et regrette la carence de la Société Générale Foncière qui avait pourtant promis l'électricité, l'adduction d'eau, le gaz, et une viabilité parfaite à tous ses acquéreurs de terrains.

(extrait du Courrier de Mantes du 27/05 /1953)

Devant l'impossibilité et le refus d'Aubergenville de continuer d'accueillir à l'école reine Astrid les enfants du «bout du monde », Epône entreprend la construction sur place d'un nouveau groupe scolaire, qui ouvrira en 1958.

Les choses n'en restent pas là ; les habitants du secteur d'Epône ayant une grande partie de leurs activités quotidiennes tournées vers Elisabethville-Aubergenville : courses, sport, loisirs... et mesurant le rythme différent dans l'avancée des améliorations, envisagent ni plus ni moins que de revendiquer un rattachement à la commune d'Aubergenville.

EPONE

RATTACHEMENT DU LOTISSEMENT D'ELISA A AUBERGENVILLE

Conformément à l'arrêté de M. le Sous-Préfet de Mantes, publié dans notre numéro du 7 écoulé, les électeurs et électrices habitant dans le lotissement d'Elisabethville, section d'Epône, ont voté dimanche dernier, pour désigner les trois membres qui constitueront la commission syndicale prévue.

Ont été élus : MM. Valade, Roissard, Magnier, chacun d'eux ayant obtenu 203 suffrages.

L'un des trois élus sera choisi comme président de la commission et celle-ci devra statuer dans un délai de dix jours sur le projet de rattachement à Aubergenville du lotissement d'Elisa (section d'Epône). Les maires des deux communes intéressées enregistreront l'avis de la commission et le soumettront à leur conseil municipal avant de le transmettre à M. le Sous-Préfet.

Rappelons que cette commission syndicale sera dissoute de plein droit après qu'elle aura formulé son avis.

(extrait du Courrier de Mantes du 18/05 /1960)

A la lecture de l'extrait ci-contre, on remarque que le processus « d'epônexit » est bien lancé et que les trois protagonistes semblent prêts à accepter par avance la décision « démocratique » qui sortira des discussions à venir.

Celles-ci achopperont, par mésentente entre les copropriétaires d'Elisabethville (cf. article ci-dessous) mais aussi et surtout parce que, à la fin des années 60, l'administration centrale est contre l'émiettement des communes alors qu'elle inaugure une première politique de regroupement de celles-ci. Elle oppose ainsi son veto à toute velléité de rattachement du secteur d'Epône d'Elisabethville, à son frère siamois d'Aubergenville.

Dans ces conditions, M. Guillot nous prie de faire savoir qu'il se refuse à se considérer plus longtemps comme le représentant d'une agglomération dont la population, qui sait se plaindre et critiquer, ne montre pas plus de compréhension et d'esprit constructif.

En conséquence, il a prié M. le Maire d'Epône de bien vouloir enregistrer sa démission de délégué spécial du secteur d'Elisabethville.

(extrait du Courrier de Mantes du 08/08/1962)

C'est la fin d'un long feuilleton, qui marque définitivement la partition administrative du lotissement d'Elisabethville.
Les panneaux peuvent maintenant distinguer les deux secteurs.

Faisons un bref retour sur le secteur d'Aubergenville.
La sécession fut agitée dans un débat concernant l'emplacement de la nouvelle mairie (cf clin d'œil N° 6)

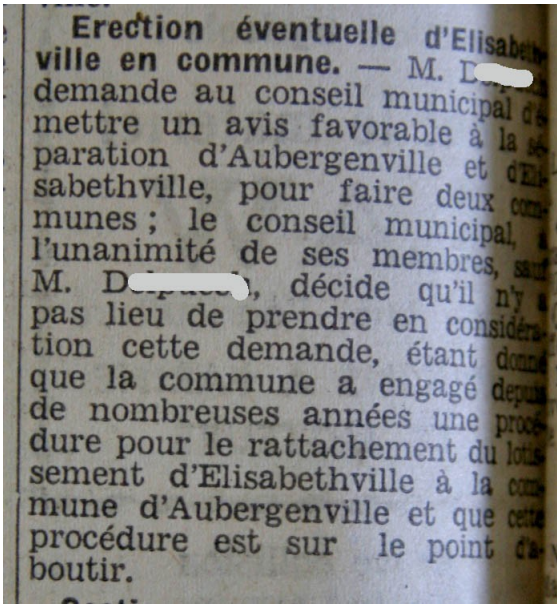

Erection éventuelle d'Elisabethville en commune. — M. D[illegible] demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la séparation d'Aubergenville et d'Elisabethville, pour faire deux communes ; le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, sauf M. D[illegible], décide qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération cette demande, étant donné que la commune a engagé depuis de nombreuses années une procédure pour le rattachement du lotissement d'Elisabethville à la commune d'Aubergenville et que cette procédure est sur le point d'aboutir.

(extrait du Courrier de Mantes du 25/11 /1958)

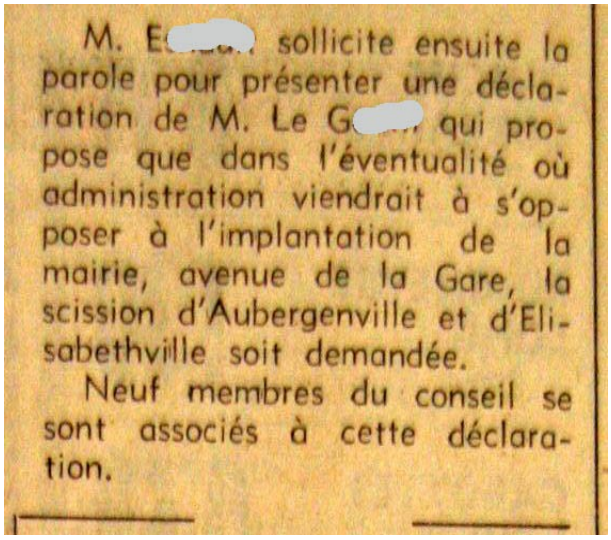

M. E[illegible] sollicite ensuite la parole pour présenter une déclaration de M. Le G[illegible] qui propose que dans l'éventualité où administration viendrait à s'opposer à l'implantation de la mairie, avenue de la Gare, la scission d'Aubergenville et d'Elisabethville soit demandée.

Neuf membres du conseil se sont associés à cette déclaration.

(extrait du Courrier de Mantes du 25/11 /1958

Je terminerai par un clin d'œil en forme de dédicace à John Le Carré qui vient de décéder au début de cette année 2018. Pour un enfant de la guerre froide, comme moi, sa lecture était incontournable.

Chaque fois que je passe devant ces panneaux, je ne peux m'empêcher de penser à la situation particulière de Berlin, jusqu'à l'année 1989.
Ici cela donne : « Vous quittez la partie Est de la ville et vous entrez dans le secteur occidental »...

Vous comprenez pourquoi il fallait absolument terminer par J. Le Carré.